



Programme cantonal de promotion de la santé et de prévention primaire enfants (0-6 ans)-parents

Conférence de presse
12 juin 2006 à Lausanne

Département de la santé
et de l'action sociale
**Service de la santé
publique (SSP)**



Département de la formation
et de la jeunesse
**Service de protection
de la jeunesse (SPJ)**

PLAN DE LA PRESENTATION

- ◆ Contextes
 - ◆ Constats
 - ◆ Programme cantonal
 - ◆ Prestations prioritaires subventionnées
 - ◆ Organisation
 - ◆ Mise en œuvre
-

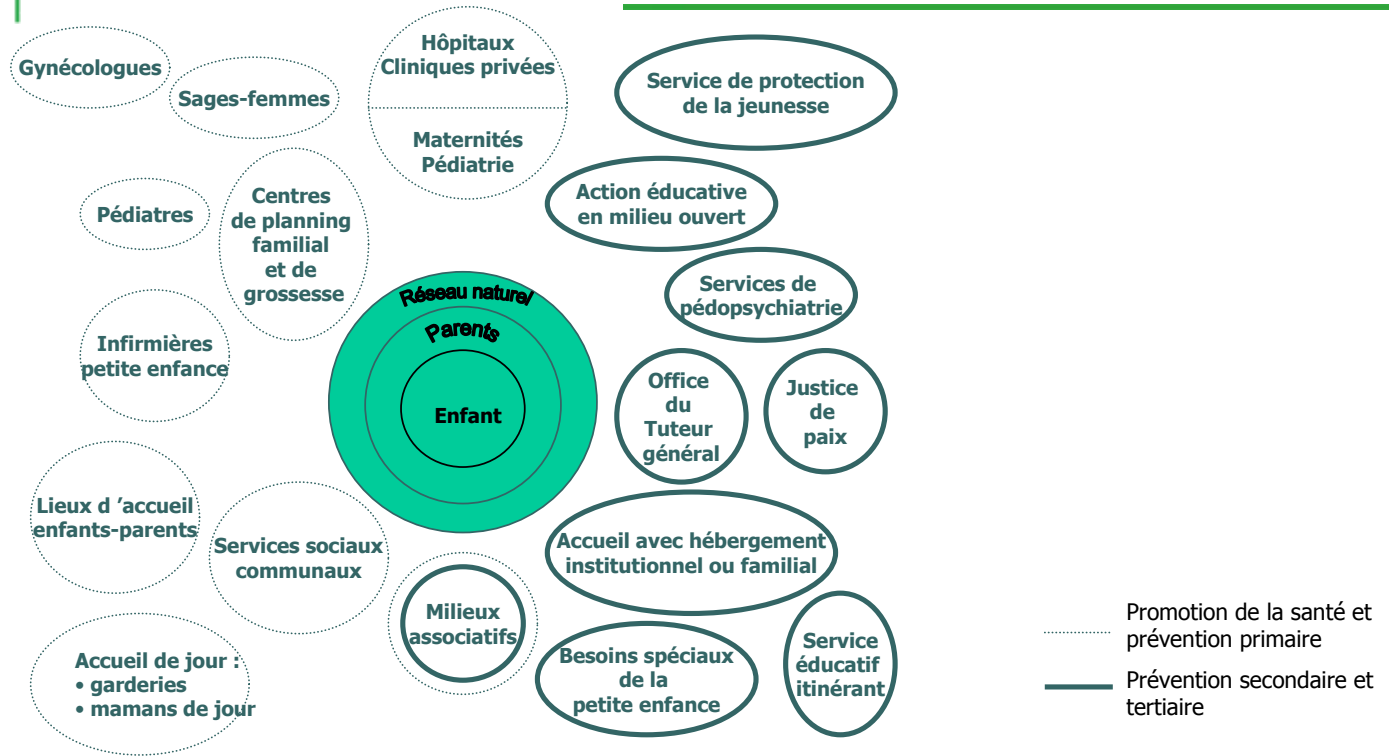
CONTEXTE

Canton de Vaud : statistiques 2004

- ◆ Près de 50'000 enfants de moins de 6 ans,
 - ◆ dont 7'000 naissances,
 - ◆ parmi lesquelles 3'000 sont des «premières naissances», soit 45 %.
-

ENVIRONNEMENT FAMILIAL ET SOCIAL

Principaux acteurs



CONSTATS

- ◆ L'offre de prestations et de services publics et privés destinée aux familles est :
 - ◆ riche et diversifiée;
 - ◆ hétérogène selon les régions;
 - ◆ souvent pas suffisamment coordonnée;
 - ◆ relativement cloisonnée;
 - ◆ pas toujours accessible par défaut d'information.
-

PROGRAMME CANTONAL

- ◆ concrétisation d'un programme interdépartemental DSAS et DFJ;
- ◆ démarche concertée menée avec les professionnels concernés;
- ◆ priorisation;
- ◆ réorganisation et déploiement de l'offre existante.

PROMOTION DE LA SANTE ET PREVENTION PRIMAIRE

- ◆ Pourquoi la prévention précoce ?
 - ◆ permettre aux parents d'identifier et d'utiliser les ressources personnelles et externes pour trouver des solutions à leurs difficultés au quotidien;
 - ◆ renforcer leurs capacités à faire face à des situations déstabilisantes.

«Il existe une continuité entre les difficultés de tous les parents et les parents en difficulté.»

OBJECTIFS DU PROGRAMME

- ◆ Garantir à l'ensemble des familles avec enfants en âge préscolaire l'accès à un panier de prestations de qualité.
 - ◆ Favoriser les interventions précoces et contribuer à leur coordination et leur cohérence.
 - ◆ Créer les conditions d'une bonne orientation auprès des prestataires spécialisés en cas de nécessité.
 - ◆ Contribuer à diminuer les facteurs de risques pour la santé et de mise en danger des enfants.
-

PANIER DE PRESTATIONS PRIORITAIRES

Les prestations retenues sont adressées à l'ensemble des familles, avec une attention particulière pour les plus vulnérables, et délivrées gratuitement.

- ◆ Conseil en périnatalité.
 - ◆ Visites et consultations infirmières pour nourrissons et jeunes enfants.
 - ◆ Accueil enfants-parents.
 - ◆ Information : accès des familles et des professionnels aux ressources.
 - ◆ Information aux parents sur le développement de leur enfant.
 - ◆ Information sur la prévention des accidents d'enfants.
-

CONSEIL EN PERINATALITE (SSP)

Entretien proposé en début de grossesse à tous les futurs parents:

- ◆ Répondre aux questions d'ordre médicales, psychosociales et juridiques posées par l'arrivée d'un enfant.
 - ◆ Repérer d'éventuelles difficultés et facteurs de risque pour l'enfant à venir.
 - ◆ Orienter vers les services adéquats.
 - ◆ Préparer le séjour en maternité.
 - ◆ Amorcer la transition entre l'anténatal et le postnatal.
-

VISITES ET CONSULTATIONS POUR NOURRISSONS ET ENFANTS

- ◆ Information, conseil, soutien, mise en relation avec le réseau de proximité et orientation à tout parent qui le souhaite dès le retour à domicile.
 - ◆ Offre de visites à domicile dès la sortie de la maternité : accès privilégié aux mères et aux enfants dans leur milieu.
 - ◆ Consultations pour nourrissons ouvertes à tous, suivi spécifique des prématurés, réponse téléphonique.
 - ◆ Accompagnement à plus long terme de situations en collaboration avec autres intervenants.
-

ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (SPJ)

Les structures d'accueil de type "Maison Verte" pour les enfants de 0 à 5 ans accompagnés par leurs parents, grands-parents, mamans de jour, filles au pair..., sont des lieux ouverts à tous.

Objectifs visés

- ◆ Favoriser de nouvelles formes d'insertion sociale pour les familles.
 - ◆ Donner aux parents l'occasion de reconnaître et de consolider leurs compétences parentales et sociales.
 - ◆ Prévenir les troubles relationnels en renforçant les relations d'attachement enfants-parents.
-

INFORMATION AUX PARENTS ET AUX PROFESSIONNELS

Carnets d'adresses « Petite Enfance » à l'usage des parents et « Catalogues de Ressources Petite Enfance » à l'intention des professionnels.

Objectifs visés

- ◆ Informer tous les futurs parents et parents d'enfants en bas âge ainsi que les professionnels des ressources disponibles.
- ◆ Favoriser l'accès aux prestations et simplifier leurs démarches.

De plus, diffusion gratuite du fascicule mensuel «Message aux parents» (Pro Juventute) pendant la première année de vie de l'enfant afin de donner des informations utiles au quotidien en lien avec chaque étape du développement de leur premier enfant.

PREVENTION DES ACCIDENTS DOMESTIQUES

- ◆ La prévention des accidents passe par :
 - ◆ l'information aux parents et aux proches;
 - ◆ l'éducation des enfants face au danger.
 - ◆ Sensibiliser le grand public à travers les medias et des animations dans les lieux fréquentés par les familles.
 - ◆ Renforcer les messages auprès des parents par le biais des professionnels de la santé et de l'éducation.
-

ORGANISATION DU PROGRAMME

Coordination cantonale du programme

Etat de Vaud
SSP-SPJ

- ◆ Centres de référence :
 - Profa, OMSV, SSP, SPJ
- ◆ Groupements d'experts :
 - Associations de professionnels : gynécologues/obstétriciens, sages-femmes indépendantes, pédiatres, accueil de jour petite enfance...

Coordination régionale du programme

Coordination petite enfance

- ◆ Prestataires et professionnels locaux concernés

EN RESUME...

Les principes défendus dans le cadre de ce programme sont :

- ◆ une vision et une équité de l'offre cantonale
- ◆ la cohérence et la qualité des prestations.

L'Etat, les centres de référence et les professionnels poursuivront le processus de mise en œuvre.

MISE EN OEUVRE

Ce qu'il reste à faire :

- ◆ Consolider, compléter et rendre plus visible l'offre existante afin de garantir l'accès aux prestations subventionnées prioritaires.
 - ◆ Déployer l'offre dans tout le canton :
 - ◆ Conseil en périnatalité :
 - ◆ création d'un dispositif dans La Broye;
 - ◆ Renforcement de 1,5 EPT de la dotation des équipes du terrain.
-

MISE EN OEUVRE

- ◆ Visites et consultations infirmières pour nourrissons et jeunes enfants :
 - ◆ augmentation de 0,7 EPT de la dotation des équipes du terrain pour les régions les plus fortement sous-dotées.
 - ◆ Accueil enfants-parents :
 - ◆ déploiement complet du dispositif cantonal : un nouveau lieu dans La Broye.
-

MISE EN OEUVRE

- ◆ Information : accès des familles et des professionnels aux ressources :
 - ◆ édition pour les 4 régions du canton des «Carnets d'adresses petite enfance à l'usage des parents» et des «Catalogues de ressources» pour les professionnels.
 - ◆ Information aux parents sur le développement de leur enfant :
 - ◆ amélioration de la distribution gratuite des «Messages aux parents» pendant la 1ère année de vie du 1er enfant.
-

MISE EN OEUVRE

- ◆ Information sur la prévention des accidents d'enfants :
 - ◆ large mise à disposition de la documentation;
 - ◆ renforcement des messages de prévention par le biais de professionnels et de médias;
 - ◆ mise en ligne d'un site internet.

MISE EN OEUVRE

- ◆ Mettre en place les coordinations cantonale et régionales dans le courant du 2ème semestre 2006.
- ◆ Poursuivre les travaux au sein des groupes de travail dans le cadre des instances de coordination du programme pour aboutir à une meilleure articulation des prestations dans une perspective de complémentarité.